



Perpignan, le 28 avril 2025

Décision n°2025-022 du 28 avril 2025 fixant la liste des candidatures de l'élection partielle pour le renouvellement d'un représentant du collège B au sein du conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Scrutin du 12 mai 2025

Liste des candidatures

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L713-1, L713-3, L719-1 et suivants et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'université de Perpignan ;

Vu les statuts de l'Institut d'Administration des Entreprises ;

Vu la décision n°2025-019 du 7 avril 2025 portant organisation de l'élection partielle pour le renouvellement d'un représentant du collège B au sein du conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif (CEC) du 7 avril 2025,

DECIDE

Article 1- La candidature pour l'élection d'un représentant du collège B au sein du Conseil de l'Institut d'Administration des entreprises (IAE) est :

Collège B – un siège à pourvoir :

- 1- Monsieur Camille LACAN

Article 2- Exécution et publication de la présente décision :

La directrice générale des services et la directrice de l'IAE, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'Université et qui sera publiée sur la liste de diffusion « admin-info » et sur le site internet de l'Université.



Le président de l'Université,

Yvan Auguet